

## Déclaration spéciale des revenus fonciers 2013

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à votre déclaration d'ensemble des revenus n° 2042, veuillez vous reporter à la notice explicative. Les chiffres indiqués à gauche de certaines lignes vous y renvoient.

Notre conseil : déclarez vos revenus fonciers en ligne sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), c'est plus simple. Vous n'avez plus de calculs intermédiaires à effectuer, le résultat est reporté automatiquement sur votre déclaration de revenus et vous retrouverez chaque année les principaux éléments déclarés en ligne l'année précédente, sans avoir à les ressaisir.

### 100 ————— Votre état civil et votre adresse —————

Nom et prénoms

Monsieur REVELLAT PHILIPPE

Adresse complète du domicile

129 Boulevard PASTEUR  
94360 BRY SUR MARNE

### 110 ————— Vos parts de sociétés immobilières ou de fonds de placement immobilier (FPI) ————— non passibles de l'impôt sur les sociétés

Si vous êtes associé dans une société immobilière ou un FPI possédant des immeubles spéciaux (immeubles situés en secteur sauvegardé, classés monuments historiques ou possédés en nue-propiété), reportez-vous pages 4 et 5.

Propriétés rurales et urbaines

Dispositifs spécifiques (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation)

	Besson ancien, Robien ZRR et Scellier ZRR 26 %	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire et Borloo neuf 30 %	Scellier dans le secteur intermédiaire 30 %	Borloo ancien dans le secteur social 45 %	Borloo ancien dans le secteur social 60 %	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 70 %	Périssol, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amortissement	Robien SCPI et Borloo SCPI Opt. amortissement
Immeuble 1*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 2*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 3*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 5*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Immeuble 6*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nom et adresse de la ou des sociétés

Immeuble 1\*

Immeuble 2\*

Immeuble 3\*

Immeuble 4\*

Immeuble 5\*

Immeuble 6\*

	Immeuble 1*	Immeuble 2*	Immeuble 3*	Immeuble 4*	Immeuble 5*	Immeuble 6*	
111 Revenus bruts							A
112 Frais et charges (sauf intérêts d'emprunt)							B
113 Déduction pratiquée en 2013 au titre de l'amortissement (uniquement si vous possédez des parts de SCPI pour lesquelles vous avez opté pour les dispositifs « Robien classique », « Robien recentré » ou « Borloo neuf ») [remplir également le tableau page 8]							C
114 Intérêts d'emprunt							D
115 Bénéfice (+) ou déficit (-)							E

116 Total de chaque ligne, à reporter pages 6 et 7

\* ou groupes d'immeubles de même nature ayant le même régime d'imposition.

### 120 ————— Votre signature —————

Datez et signez ci-contre

**201 Caractéristiques des propriétés** (cochez, le cas échéant, les cases qui correspondent à votre situation)

	Dispositifs spécifiques							Nom et prénom du locataire
	Besson ancien, Robien ZRR et Scellier ZRR 26 %	Borloo ancien dans le secteur intermédiaire 30 %	Borloo neuf et Scellier dans le secteur intermédiaire 30 %	Borloo ancien dans le secteur social 45 %	Borloo ancien dans le secteur social 60 %	Borloo ancien dans le secteur social et intermédiaire 70 %	Périsso, Besson neuf, Robien classique et recentré, Borloo neuf Opt. amort.	
Immeuble 1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	LOUEDOC AUDREY
Immeuble 2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	DUBOIS CINDY MARIE EMILIENCE MATHIEU
Immeuble 3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NOVERO A ET M
Immeuble 4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Immeuble 8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Immeuble 1	Immeuble 2	Immeuble 3
Nombre de locaux <b>1</b>	Nombre de locaux <b>1</b>	Nombre de locaux <b>1</b>

**210 Recettes**
**Immeubles donnés en location**

211 Loyers (ou fermages) bruts encaissés	5134	8252	13626
212 Dépenses mises par convention à la charge des locataires	0	0	0
213 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)	0	0	0

**Immeubles dont vous vous réservez la jouissance**

214 Valeur locative réelle des propriétés dont vous vous réservez la jouissance	0	0	0
<b>215 Total des recettes : lignes 211 à 214</b>	<b>5134</b>	<b>8252</b>	<b>13626</b>

**220 Frais et charges**

221 Frais d'administration et de gestion (rémunération des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versés à un tiers ; frais de procédure)	647	1211	1386
222 Autres frais de gestion : <b>20 € par local</b>	20	40	20
223 Primes d'assurance	360	0	415
224 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (remplir également la rubrique 600)	0	160	745
225 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire	0	0	0
226 Indemnités d'éviction, frais de logement	0	0	0
227 Taxes foncières, taxes annexes de 2013 (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)	285	722	650

**Régimes particuliers**

228 Déductions spécifiques (sous certaines conditions, voir notice) 26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 % ou 70 % de la ligne 215	0	0	0
229 Déduction pratiquée en 2013 au titre de l'amortissement (remplir également le tableau page 8)	2425	3434	

**Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)**

230 Provisions pour charges payées en 2013	0	1262	0
231 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2012	0	672	0
<b>240 Total des frais et charges : lignes 221 à ligne 230 – ligne 231</b>	<b>3737</b>	<b>6157</b>	<b>3216</b>

<b>250 Intérêts d'emprunt</b> (remplir également la rubrique 610)	<b>2297</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
---	-------------	----------	----------

**260 Revenus fonciers taxables**

261 Ligne 215 – ligne 240 – ligne 250	-900	2095	10410
262 Réintégration du supplément de déduction (voir notice)	0	0	0
263 Bénéfice (+) ou déficit (-) : ligne 261 + ligne 262	-900	2095	10410

Date d'acquisition de l'immeuble

Adresse (numéro et rue, commune et code postal)

05/10/2004	Rue Clément ADER 35730 PLEURTUIT
28/11/2002	6A Grande Rue 91800 BRUNOY
	195 Avenue Alphonse DAUDET 83250 LA LONDE LES MAURES

Immeuble 4

Immeuble 5

Immeuble 6

Immeuble 7

Immeuble 8

Nombre de locaux 0

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Nombre de locaux

Total des lignes à reporter page 6

211	0					
212	0					
213	0					
214	0					
215	0					F 27 012

221	0					
222	0					
223	0					
224	0					
225	0					
226	0					
227	0					
228	0					
229						
230	0					
231	0					
240	0					G 13 110
250	0					H 2 297

261	0					
262	0					I
263	0					J 11 605

**400 Parts de sociétés immobilières possédant des immeubles spéciaux** (suite de la première page)**401 Détail par poste et catégorie d'immeubles**

Secteurs sauvegardés  
ou assimilés  
Autorisation de travaux  
obtenue du 1/01/95 au 31/12/08

Revenus bruts

4A

Frais et charges (sauf intérêts d'emprunts)

4B

Intérêts d'emprunts

4C

Bénéfice (+) ou déficit (-)

4D

**410 Immeubles spéciaux****411 Catégories et caractéristiques des propriétés** (cochez les cases qui correspondent à votre cas)

Nom et prénom des locataires

Date d'acquisition  
de l'immeuble

Catégorie 1

Catégorie 2

Catégorie 3

1 Secteurs sauvegardés  
ou assimilés  
Autorisation de travaux obtenue  
du 1/01/95 au 31/12/08

**420 Recettes****Immeubles donnés en location**

Nombre de locaux

421 Loyers (ou fermages) bruts encaissés

422 Dépenses mises par convention à la charge des locataires

423 Recettes brutes diverses (y compris subventions ANAH et indemnités d'assurance)

**430 Total des recettes : lignes 421 à 423**

4E

**440 Frais et charges**

441 Frais d'administration et de gestion

(rémunération des gardes et concierges ; rémunérations, honoraires et commissions versées à un tiers ; frais de procédure)

442 Autres frais de gestion : **20 € par local**

443 Primes d'assurance

444 Dépenses de réparation, d'entretien et d'amélioration (et remplir la rubrique 600)

445 Dépenses spécifiques aux opérations de restauration immobilière des immeubles situés en secteurs sauvegardés ou assimilés (et remplir la rubrique 600)

446 Dépenses de grosses réparations (nus-proprétaires seulement et remplir la rubrique 600)

447 Dépenses spécifiques aux monuments historiques

448 Charges récupérables non récupérées au départ du locataire

449 Indemnités d'éviction, frais de relogement

450 Taxes foncières et taxes annexes de 2013

(Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : voir notice)

**Régimes spécifiques**

451 Déductions spécifiques (sous certaines conditions, voir notice)

26 %, 30 %, 40 %, 45 %, 60 % ou 70 % de la ligne 430

**Immeubles en copropriété (uniquement pour les copropriétaires bailleurs)**

452 Provisions pour charges payées en 2013

453 Régularisation des provisions pour charges déduites au titre de 2012

**454 Total des frais et charges : lignes 441 à 452 – ligne 453**

4F

**460 Intérêts d'emprunt** (et remplir la rubrique 610)

4G

**470 Revenu foncier taxable par catégorie d'immeubles**

Ligne 430 – ligne 454 – ligne 460



## Descriptif des frais

### 600 Paiement des travaux

N° de l'immeuble et nature des travaux	Nom et adresse des entrepreneurs	Date de paiement	Montant
Immeuble 2 REPARATION BALLON	ARC		160
Immeuble 3 REPARATION TOITURE	IS TOITURE 12 RUEE PELABON 83000TOULON	04/06/2013	745

### 610 Intérêts d'emprunt

N° de l'immeuble (ou nom de la SCI ou du FPI), nom et adresse de l'organisme prêteur	Date du prêt	Intérêts versés
Immeuble 1 :		2297

## 620 Détermination du revenu ou du déficit global annuel

621 Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières ou FPI : report de la case E de la page 1	€
622 Bénéfice (+) ou déficit (-) des propriétés rurales et urbaines : report de la case J de la page 3	11 605 €
623 Bénéfice (+) ou déficit (-) des parts de sociétés immobilières (secteurs sauvegardés, monuments historiques, nues-propriétés) : report des cases 4D + 5E + 5P des pages 4 et 5	€
624 Bénéfice (+) ou déficit (-) des immeubles spéciaux (secteurs sauvegardés, monuments historiques, nues-propriétés) : report de la case 5S de la page 5	€
630 Résultat global annuel : total ou différence des lignes précédentes	11 605 €

*En cas de bénéfice, reportez le résultat de la ligne 630, case 4 BA de votre déclaration n° 2042.*

*En cas de déficit, effectuez les calculs de répartition de ce déficit, en page 7.*

### 650 Déficits antérieurs restant à imputer

Reportez colonne A, pour chaque année concernée, la part des déficits non encore imputés sur vos revenus fonciers antérieurs

Années	Déficits rural et urbain non imputés au 31/12/2012	Si vous avez déclaré un bénéfice en ligne 630*, imputez ce bénéfice sur les déficits les plus anciens	Déficits restant à reporter au 31/12/2013
	(Colonne A)	(Colonne B)	(Colonne C = A - B)
2003	0 €	€	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
2004	0 €	€	€
2005	0 €	€	€
2006	0 €	€	€
2007	0 €	€	€
2008	2228 €	2 228 €	€
2009	11078 €	9 377 €	1 701 €
2010	0 €	€	€
2011	0 €	€	€
2012	0 €	€	€
2013	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	€
651 Montant total des déficits antérieurs non encore imputés au 31 décembre 2012	13 306 €	<i>Montant à reporter case 4BD de votre déclaration n° 2042</i>	
660 Montant de l'amortissement « Robien », « Borloo neuf », « Robien SCPI » et « Borloo SCPI » déduit (investissements réalisés en 2009)	€	<i>À reporter case 4BY de votre déclaration n° 2042 C</i>	

\* et/ou un revenu foncier exceptionnel ou différé déclaré en ligne ØXX de votre déclaration de revenus n° 2042

## 700 Répartition du déficit

## 701 Propriétés rurales et urbaines, secteurs sauvegardés ou assimilés et nues-propriétés

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières ou de FPI)

702	Total des revenus bruts : cases (A + F + I + 4A + 4E)	0 €	
703	Total des intérêts d'emprunt : cases (D + H + 4C + 4G + 5L + 5O)	0 €	
704	Total des frais et charges : cases (B + C + G + 5J + 5N)	0 €	
705	Total des cases (4B + 4F)	0 €	Bénéfice à reporter case 7A ci-dessous.
706	Résultat net : lignes (702 – 703 – 704 – 705)	0 €	

Continuez les calculs ci-après (lignes 707 à 712) uniquement en cas de déficit

## 707 Si la ligne 703 est inférieure à la ligne 702

708 Différence des lignes (702 – 703 – 704) €

## 709 Si la ligne 708 est négative

Reportez le montant de la ligne 708 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous

Reportez le montant de la ligne 708 dépassant 10 700 € (1) en case 7B ci-dessous

Reportez le montant de la ligne 705 en case 7E ci-dessous

## 710 Si la ligne 708 est positive

Reportez le montant de la ligne 706 en case 7E ci-dessous

## 711 Si la ligne 703 est supérieure ou égale à la ligne 702

712 Différence des lignes (702 – 703) 0 €

Reportez le montant de la ligne 704 dans la limite de 10 700 € (1) en case 7C ci-dessous

Reportez le montant de la ligne 704 dépassant 10 700 € (1) en case 7B ci-dessous

Reportez le montant de la ligne 705 en case 7E ci-dessous

(1) ou 15 300 € si le résultat d'au moins un des immeubles pour lesquels vous avez opté pour la déduction au titre de l'amortissement "Périsol" est déficitaire (voir paragraphe 229 de la notice).

À reporter case 7D ci-dessous

## 720 Monuments historiques

(Immeubles possédés directement ou parts de sociétés immobilières)

721 Total des cases (5E + 5M) de la page 5 0 €

Bénéfice à reporter case 7F ci-dessous.  
Déficit à reporter case 7G ci-dessous.

## 760 Montants à reporter sur la déclaration n° 2042

	Revenus nets	Part du déficit imputable sur vos revenus fonciers	Part du déficit imputable sur votre revenu global
761 Propriétés rurales et urbaines, Secteurs sauvegardés ou assimilés et Nues-propriétés	7A 0 €	7B 0 € 7D 0 €	7C 0 € 7E 0 €
762 Monuments historiques	7F 0 €		7G 0 €
763 Total de chaque colonne à reporter sur votre déclaration n° 2042	11 605 €	0 €	0 €
	À reporter case 4BA de votre déclaration n° 2042	À reporter case 4BB de votre déclaration n° 2042	À reporter case 4BC de votre déclaration n° 2042

## Votre tableau d'amortissement

Option pour la déduction au titre de l'amortissement

801	Investissements au titre des logements neufs			
802	N° de l'immeuble			
803	Dispositif d'amortissement	Immeuble 1 Robien classique	Immeuble 2 Besson neuf	
<b>810</b>	<b>Investissement initial</b>			
811	Prix de revient de l'immeuble	97000	137378	
812	Date de début de la période d'amortissement	05/10/2004	28/11/2002	
813	Montant de la déduction pratiquée en 2013 au titre de l'amortissement	2425	3434	
814	Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2013 au titre de l'amortissement	49106	76126	
<b>820</b>	<b>Dépenses de reconstruction, d'agrandissement et de réhabilitation</b>			
	Première tranche de travaux			
821	Montant des dépenses	0	0	
822	Date de début de la période d'amortissement			
	Deuxième tranche de travaux			
823	Montant des dépenses	0	0	
824	Date de début de la période d'amortissement			
	Troisième tranche de travaux			
825	Montant des dépenses	0	0	
826	Date de début de la période d'amortissement			
827	Montant de la déduction pratiquée en 2013 au titre de l'amortissement	0	0	
828	Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2013 au titre de l'amortissement	0	0	
<b>830</b>	<b>Dépenses d'amélioration</b>			
	Première tranche de travaux			
831	Montant des dépenses	0	0	
832	Date de début de la période d'amortissement			
	Deuxième tranche de travaux			
833	Montant des dépenses	0	0	
834	Date de début de la période d'amortissement			
	Troisième tranche de travaux			
835	Montant des dépenses	0	0	
836	Date de début de la période d'amortissement			
837	Montant de la déduction pratiquée en 2013 au titre de l'amortissement	0	0	
838	Montant cumulé des déductions pratiquées de 1996 à 2013 au titre de l'amortissement	0	0	
<b>840</b>	<b>Montant total de la déduction pratiquée en 2013 au titre de l'amortissement</b> (lignes 813 + 827 + 837)			
	À reporter ligne 229 page 2 ou 3	2425	3434	

### 850 Souscriptions en numéraire au capital des SCPI (sociétés civiles de placement immobilier)

851	N° de la société			
852	Prix de revient de la souscription			
853	Date de début de la période d'amortissement			

### 854 Montant de la déduction pratiquée en 2013 au titre de l'amortissement

	À reporter ligne 113 page 1			
855	Montant cumulé des déductions pratiquées de 2003 à 2013 au titre de l'amortissement			

## 860 Vente ou abandon de la location d'un immeuble

En cas de vente ou de cessation de la location, en 2013, d'un immeuble (ou de cession de parts de sociétés immobilières) ayant donné lieu à un déficit imputable sur votre revenu global ou à une déduction au titre de l'amortissement des logements neufs, indiquez les renseignements suivants :

Adresse de l'immeuble (ou dénomination et adresse de la société)	Date de l'événement

## Renseignements divers

--	--